



quatre agriculteurs, nous nous apercevons que quelques dizaines d'hectares seulement sont partagées entre eux quatre ! De plus, chacun a des parcelles disséminées un peu partout autour du hameau.

Cette situation des plus défavorables à l'agriculture résulte d'un refus caractéristique des cultivateurs pour un quelconque remembrement. Ceux-ci, d'un âge bien avancé pour la plupart, sont profondément attachés à leur terre par souvenir ou par tradition. Ainsi, depuis fort longtemps, les parcelles sont léguées de père en fils. Aussi, il est inconcevable pour eux de modifier les structures en place et de toucher par là-même leurs propres parcelles. De plus, dans la région, les mentalités sont très longues à évoluer, si bien qu'on cherche à éviter tout changement. Il existe cependant sur la commune une sorte de remembrement "à l'amiable", notamment dans les deux villages déjà cités plus haut : La Borie et Les Boixoux. Les terres cultivées étant plus ou moins en fermage, nous allons nous attacher maintenant à l'étude du mode de faire-valoir en vigueur à SAINT-AUGUSTIN.

4°) REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE MODE DE FAIRE VALOIR :

- L'évolution :

- Au Moyen-Âge, les tenanciers étaient installés sur des terres concédées par des seigneurs ou des abbayes : c'étaient des colons, des métayers, des serfs... Les tenanciers avaient des droits de plus en plus solides.

- Pendant les siècles suivants, une crise a éclaté à la suite d'une hausse de la population et d'une surcharge de l'imposition. Aussi, la propriété fut-elle concentrée dans les mains de la bourgeoisie ; le métayage fut introduit à cette époque là, durant laquelle les paysans furent obligés d'emprunter.

- Au cours du XIXème siècle, la petite propriété se développe à partir des propriétés nobles ou ecclésiastiques, mais l'exploitation bourgeoise devient importante. Les métayers et les fermiers sont nombreux.

- La situation actuelle :

Mode unique				Mode mixte			
Faire-valoir direct		Fermage		Toutes catégories		dont faire-valoir dominant	
Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
31	44	1	2	38	54	33	47

- Le métayage et le fermage pur : Il y a très longtemps déjà qu'il n'existe plus à SAINT-AUGUSTIN de métayers. Au contraire, le fermage pur a largement diminué depuis 1954 : de 10 à 15%, il est passé à 2% seulement des modes de faire-valoir. Le seul fermier en activité dans la commune, s'occupe de l'exploitation d'une personne domiciliée à Paris, possédant des biens bâtis et non bâtis à SAINT-AUGUSTIN. Si le fermage est fort peu représenté à SAINT-AUGUSTIN, il en est tout autrement, pour la petite commune voisine de Meyrignac-L'Eglise. En effet, elle a plus des 3/4 de son terroir aux mains d'un seul propriétaire, maire actuel de la localité. Ce vaste domaine est réparti en une demi-douzaine d'exploitations agricoles confiées à des fermiers. Le maintien de ce fermage important résulte de la conservation de vastes landes à moutons et du pourcentage élevé de terres labourables. Ce fermage semble entraver l'évolution et l'adaptation de cette commune aux conditions modernes : Meyrignac garde le plus faible pourcentage de prés et de bois des environs, et le morcellement de la propriété y reste extrême : il y a davantage de parcelles de cultures que de propriétés.

- Le faire-valoir direct : Il est le mode unique de 31 exploitations soit 44% de l'ensemble, et représente le mode de faire-valoir dominant à SAINT-AUGUSTIN. En effet, les agriculteurs travaillent eux-mêmes leurs terres, en sont les exploitants.

Cependant, l'importance du faire-valoir direct pur décroît à SAINT-AUGUSTIN au fur et à mesure que la taille S.A. Utilisée de l'exploitation augmente. C'est effectivement ce qui se produit à La Borie et aux Boireux ; dans chacun de ces deux villages, le principal propriétaire des terres s'est arrangé avec son (ou ses) voisin pour un regroupement "à l'amiable" des parcelles, dans l'objectif d'un meilleur rendement. Certaines de ces parcelles appartiennent quelquefois à des non-exploitants, parents ou amis des propriétaires des terres à qui elles sont confiées. Citons en exemple le cas du Maire de SAINT-AUGUSTIN qui travaille la propriété de son cousin, attaché à la Chambre d'Agriculture de Tulle.

La catégorie de mode mixte, renfermant à la fois fermage et faire-valoir direct, compte des propriétaires exploitants qui peuvent être en même temps fermiers de leur père. Mais pour ainsi dire, le faire-valoir direct est le mode quasi-exclusif à SAINT-AUGUSTIN, l'importance du fermage coïncidant surtout avec les communes de grandes exploitations.

D) LE MATERIEL AGRICOLE.

1°) L'EVOLUTION DE LA MECANISATION :

- Jusqu'au début du XXème siècle : L'araire de bois était encore utilisé, bien qu'il ne retournât même pas le sol. De vieilles charrettes à claire-voie servaient aux transports. Mais c'était surtout les vaches des fermes qui étaient chargées des travaux.

Les foins se coupent à la faux, les blés à la faucille ou à la faux. Quant au fléau, il servait au battage. Aussi, la main-d'œuvre était-elle très importante.

- Depuis le début du siècle, sont apparues des charrues en fer, et son plus lourd pour retourner la terre et la labourer plus profondément. La mécanisation se développe grâce à l'emploi de herbes métalliques, de moissonneuses mécaniques à traction animale ; de batteuses à moteur électrique. Le travail est ainsi effectué plus rapidement.

- Depuis 1946, le changement a été radical et se poursuit de nos jours par un achat massif de tracteurs, de motofaucheuses, de moissonneuses-lieuses, d'arracheuses de pommes de terre, de râteaux faneurs, etc... La mécanisation, si elle est en rapport direct avec l'évolution économique, a aussi pour cause des facteurs humains : ainsi, certaines fermes ont dû mécaniser à la suite de l'émigration des enfants. Dans la quasi-impossibilité de trouver des ouvriers agricoles, la mécanisation a été la seule solution. Ou bien, un exploitant agricole s'est décidé à acheter un tracteur, à la suite d'un certain désir d'égaliser ses voisins.

2°) CARACTERES DE LA MECANISATION :

Elle présente plusieurs avantages matériels : suppression du travail animal ; encouragements à défricher les grandes landes plates grâce aux tracteurs qui sont bien adaptés, et peuvent travailler des pentes assez fortes et tourner dans un rayon assez court.

Cependant, la possession d'un tracteur exige l'achat de nombreux accessoires : charrue portée, remorque, barre de coupe... Dans ce pays de petite polyculture, le système coopératif n'a aucun succès : il n'existe aucune CUMA (Coopérative pour l'utilisation du matériel agricole). Aussi, chaque exploitant a-t-il son propre tracteur, car il ne veut pas dépendre de ses voisins pour son travail. Le caractère des habitants est en effet trop individualiste. Quelquefois, dans certains cas, ce système s'avère comme un non-sens économique car le matériel est trop nombreux et pas rentable. Mais il existe cependant une entr'aide entre voisins, par le prêt du matériel.

3°) IMPORTANCE DU MATERIEL AGRICOLE A SAINT-AUGUSTIN :

D'après le RGA de 1970, 65 tracteurs ont été dénombrés à SAINT-AUGUSTIN. En 1976, d'après les "déclarations en vue de l'attribution de carburants détaxés pour travaux agricoles", 37 exploitants seulement sur 55 (67,2%) se sont déclarés "mécanisés", c'est-à-dire possédant pour la plupart tracteurs ou motofaucheuses, ou motoculteurs ^{à essence}. Donc même en tenant



MOISSONNEUSE_BATTEUSE EN ACTIVITE.

compte de la diminution de l'effectif des agriculteurs entre 1970 et 1976, il faut remarquer que tous les cultivateurs ^{ou presque} ont ~~pas~~ mécanisés, ^{à moteur essence ou diesel.} Ce sont bien sûr, les plus petits d'entre eux ^{qui ne le sont pas.} En revanche, les plus importants peuvent posséder plusieurs tracteurs (2 même 3).

Quant au gros matériel d'exploitation, il est déjà moins répandu. Il y a seulement 4 moissonneuses-batteuses dans la commune (voir photo ci-contre), dont deux sont en copropriété (c'est-à-dire qu'elles ont été achetées à plusieurs propriétaires). L'un des propriétaires d'une moissonneuse-batteuse est d'ailleurs entrepreneur de battage. En effet, lorsque les exploitants agricoles ne possèdent ce genre d'engin et lorsque les blés sont mûrs, ils font passer des entrepreneurs de battage pour moissonner leurs céréales. Ces derniers peuvent venir des environs, ou encore de la Basse-Corrèze et du Lot. Chaque entrepreneur a ses propres clients, et organise sa tournée de battage en fonction des clients et de la maturité des blés.

Nous avons déjà remarqué l'importance particulière de l'herbe destinée à l'élevage. De plus, tous les produits récoltés sont réservés au bétail, si bien que la commercialisation est pratiquement nulle. C'est ce lien étroit de l'agriculture et de l'élevage que nous allons voir dans le dernier paragraphe de ce chapitre.

E. L'ELEVAGE.

Au caractère traditionnel du cheptel bovin qui fournissait travaux, lait, fumier et viande, s'est substitué un élevage véritable spécialisé dans la production des "veaux de lait", dont la foire à SAINT-AUGUSTIN est la plus importante de la région. L'élevage ovin, au contraire, a profondément décliné, de même que celui des porcs, qui s'est adapté aux conditions modernes du marché en s'orientant vers le "porc de charcuterie".

1°) CONDITIONS NATURELLES DE L'ELEVAGE :

- Les landes : Auparavant, les bruyères et les fougères coupées en septembre servaient à faire la litière du bétail. Mais à partir du XIX^{ème} siècle, leur diminution est régulière, à cause de la réduction du troupeau ovin et du reboisement.

- 1830	=	45%
- 1914	=	38%
- 1954	=	25%
- 1975	=	24,5%

- Les prairies : Leur extension est importante au cours du XIX^{ème} siècle grâce :

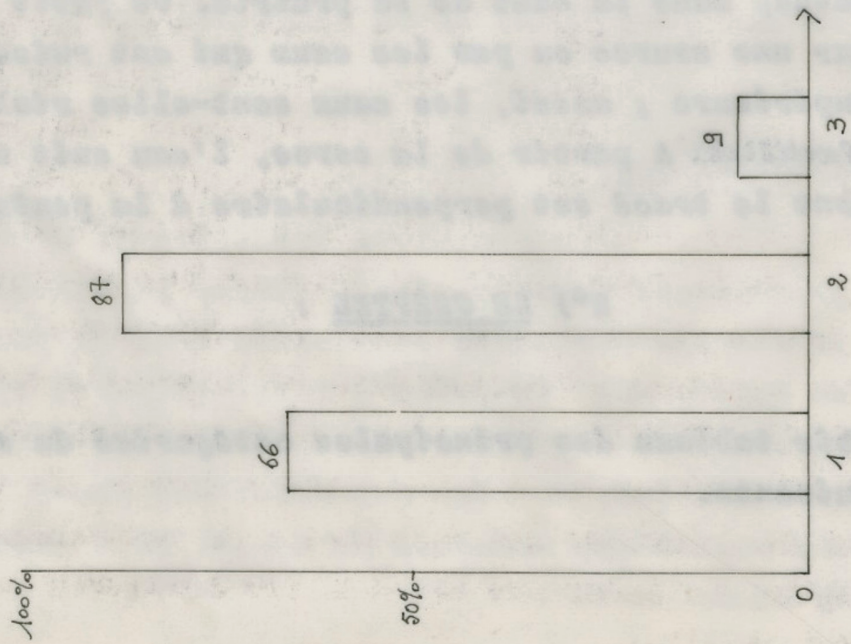
- à l'amélioration des maigres pacages par l'élimination des joncs et des broussailles ;
- au drainage méthodique doublé parfois d'un apport d'engrais.

Ainsi, les prés passent de 13 à 17% de la superficie totale de la commune. Aujourd'hui, ils représentent 20% de la S.A. Utilisée : les communes au pied de la montagne, comme SAINT-AUGUSTIN, ont vu le taux des prairies augmenter car elles bénéficient de sources abondantes et pérennes, de pentes favorables à un bon drainage. Dans les prairies naturelles, les eaux sont recueillies dans un petit réservoir artificiel, la "serve", située dans le haut de la prairie. Ce petit étang est alimenté par une source ou par les eaux qui ont ruisselé sur les prés supérieurs ; aussi, les eaux sont-elles riches en éléments fertiles. A partir de la serve, l'eau suit un réseau de rigoles dont le tracé est perpendiculaire à la pente du pré.

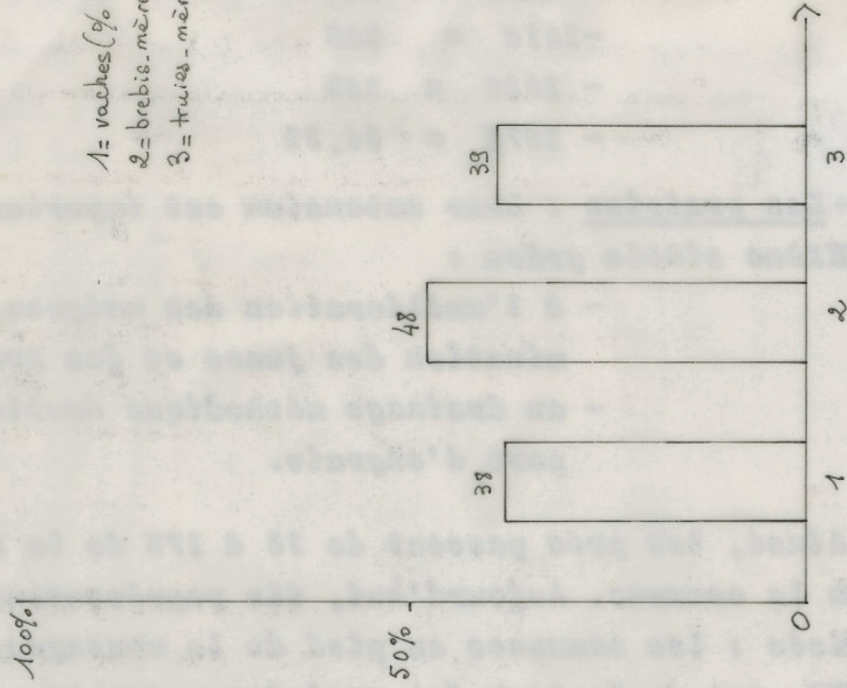
2°) LE CHEPTTEL :

Voir tableau des principales catégories du cheptel en page suivante.

Effectifs des catégories des cheptels bovin, ovin et porcin (en %).



SAINT-AUGUSTIN



HAUT-LIMOUSIN

- 1 = vaches (% de l'ensemble bovin)
- 2 = brebis-mères (% de l'ensemble ovine)
- 3 = truies-mères (% de l'ensemble porcin)

Principales catégories de cheptel : effectifs présents (1970).

BOVINS	Vaches	Laitières		Reproductrices		Ensemble
		0		685		685
	Limousines	Charolaises	Frisonnes	Normandes	Divers	
	618	5	12	7	43	
TOTAL BOVINS = 1038						
OVINS	Brebis mères	673	PORCINS	Truies mères	20	
	TOTAL OVINS	771		TOTAL PORCINS	330	

- Les ovins.

- Leur déclin : Auparavant, les ovins fournissaient lait, laine, viande. C'est à cause du mouton que les landes n'étaient pas considérées comme improductives. Maintenant, l'élevage est réduit et les landes sont défrichées ou reboisées. Au début du XIX^{ème} siècle, on notait plus de 150 têtes au Km² ; maintenant, seulement 25 têtes au Km² pour un nombre total de 771 bêtes.

- La race limousine : C'est une race ovine particulière qui donne lieu à des concours annuels (dont un important à Meymac). L'animal est habitué à vivre en plein air, dans un milieu aéré, pauvre de landes ou de maigres pacages. Ses qualités laitières sont remarquables et permettent la fabrication avec le lait pur de la "caillade" ou "Tome de Brach". Cette fabrication uniquement fermière s'effectue dès mars-avril.

Les qualités du mouton pour la boucherie font des progrès, mais SAINT-AUGUSTIN est surtout un pays naisseur. Les agneaux de lait sont vendus à 2 mois 1/2 - 3 mois. La vente des béliers et des agnelles est destinée à la reproduction ou à l'embouche. Enfin, la laine des moutons est conservée pour la confection des matelas.

S'il ne reste que quelques troupeaux d'ovins à SAINT-AUGUSTIN, ceux-ci sont cependant relativement importants, de 35 à 40 têtes de bétail.

- Les porcins.

- L'évolution : Au Moyen-Age, le porc était déjà élevé : c'était souvent la seule viande pour le paysan. Les porcs figurent même sur la liste des redevances. Au XVIIIème siècle, cet élevage augmente avec la culture de la pomme de terre. Mais depuis 1920, la production est en déclin, et elle s'est tournée vers le porc "Blanc", à viande plus fournie.

- L'effectif à SAINT-AUGUSTIN s'élève à 330 bêtes. Maintenant il n'y a presque plus de porcs. Ceux qui sont élevés ne le sont pas, en général, pour la vente, mais pour la consommation familiale. En effet, c'est une tradition dans la région, que de "tuer le cochon", une fois par an, généralement entre janvier et mars. Ceci est l'occasion d'une réunion familiale, où l'on partage viande et abats, que l'on peut conserver soit naturellement (jambons, saucissons) soit au froid (côtes, boudins, anchoilles...), pour consommer ultérieurement.

- Les bovins.

- L'évolution : Au Moyen-Age, les bovins étaient des bêtes de travaux et de charrois. Sous l'Ancien Régime, les boeufs limousins étaient renommés en tant que bêtes de labour et de boucherie. Au début du XIXème siècle, les fermes ont en moyenne 3 à 4 bêtes. La densité des bovins est alors inférieure à 10 - 15 têtes au Km². Avec l'augmentation des prairies et parallèlement avec l'amélioration de la qualité du bétail, la hausse est générale depuis 1920.

- 1954 = 709 bovins

- 1975 = 1038 bovins

- La race bovine limousine. Sa zone d'expansion s'étend dans la plus grande partie de la Corrèze, sauf à l'Est où elle est concurrencée par la "Salers". C'est au XIXème siècle que se fait l'expansion de la race dans le département.



SPECIMEN DE LA RACE BOVINE LIMOUSINE.

Les caractères des limousines, race quasi-exclusi-
ve à SAINT-AUGUSTIN avec 90,2% du total des vaches, sont les
suivants : ce sont des bêtes trapues, au pelage roux ou blond
pommel (voir photo ci-contre). La largeur de leur dos et de
leur encolure est remarquable. Elles sont robustes avec une
endurance exceptionnelle. Ces vaches sont mauvaises laitières,
et sont élevées uniquement pour la boucherie car leur rendement
en viande est élevé, mais la Corrèze est un pays naisseur et
non un pays d'embouche.

La répartition des animaux de race bovine a été
modifiée depuis 1920 :

- Le nombre de bœufs ou de vaches de travail a
beaucoup diminué en raison de la mécanisation et a même pres-
que disparu maintenant. C'est pourquoi, la production de lait
a subi une nette augmentation ;

- Le nombre de vaches domine dans le troupeau.
Seule une vache limousine de race pure peut produire des veaux
de lait.

Le bétail reste à l'étable de novembre à mai : il
est nourri du foin récolté l'été précédent, de plantes sarclées
fourragères (raves, topinambours...). Dès le mois de mai, le
bétail sort dans les pâturages, mais rentre à l'étable le soir
pour la traite. En plus de l'herbe des prés, il reçoit un sur-
plus alimentaire à l'étable. De nos jours, les troupeaux sont
liés seuls dans les prairies entourées de clôtures électriques.

- L'effectif : Sur un ensemble de 1038 animaux bovins, 685 sont
des vaches, toutes reproductrices, réparties dans les 55 exploi-
tations de SAINT-AUGUSTIN. Plus l'exploitation est importante,
et plus le troupeau est fourni. La moyenne générale est comprise
entre 14 - 15 vaches par agriculteurs, mais on peut compter
aussi, en général, une vache par hectare cultivé. Exemple : si
un exploitant possède 30 hectares cultivés, l'effectif bovin
dans son étable sera aussi de 30 bêtes environ.

La production animale a donc une part très importante ; c'est elle qui procure les plus grandes ressources aux chefs d'exploitations. D'autre part, la région agricole du "Haut Limousin" dont fait partie SAINT-AUGUSTIN, est la zone traditionnelle d'élevage en Corrèze. L'effectif bovin représente 39,4% de l'ensemble du cheptel corrézien. Il en est de même pour les vaches représentant 47,7% du total départemental et les porcins (40,2% du total).

- Le veau de lait et les foires : C'est un animal bien conformé aux muqueuses très claires. Le poids idéal est de 130 Kg au bout de 11 - 12 semaines. Normalement il doit être alimenté au lait entier, mais maintenant les produits industriels concourent à une croissance plus rapide. Les veaux de lait de bouche et de qualité extra, ou "veaux blancs" sont les bestiaux les plus nombreux, un jour de foire. En effet, les porcelets ont presque entièrement disparu depuis 5 ans environ, du fait de l'existence de porcheries. Un marchand de cochons est cependant établi à SAINT-AUGUSTIN. Sur le champ de foire, on trouve environ 60 - 70 porcelets, 30 - 40 agneaux de lait (une centaine dans les foires de printemps - mai, juin - où ils sont les plus nombreux), et 150 - 200 veaux, par foire.

La foire à SAINT-AUGUSTIN a lieu une fois par mois (le premier lundi de chaque mois). Elle revêt une grande importance dans la région avec celle de Corrèze : en effet, il n'y a que 18 foires dans le département pour 289 communes ! Un auteur corrézien décrit ainsi le jour de foire : "La foire, c'est la faiblesse du paysan limousin... On crie, on gesticule, on se tape dans la main, le marché est conclu et l'on va boire chopine". Si cette description est encore véritable de nos jours, il faut reconnaître néanmoins que l'importance sociale de la foire a beaucoup diminué : la vie rurale n'est plus repliée sur elle-même comme avant. Il existe des contacts entre hameaux. De plus, les paysannes, grâce au développement des moyens de communication n'attendent pas comme jadis, le jour de foire pour faire ventes et achats. Bien que sur la place de SAINT-AUGUSTIN s'installent des banes divers (vêtements, chaussures,

buets, tissus, primeurs en été...) qui attirent, c'est incontestable, toutes les femmes de la commune et des environs, l'importance de la foire actuelle est liée avant tout à la présence du bétail sur le foirail. Les hommes s'y rendent pour vendre ou acheter.

Les foires à SAINT-AUGUSTIN attirent les cultivateurs non seulement de la commune, mais encore des localités et cantons voisins. Aussi, le commerce local, et encore plus les trois restaurants de SAINT-AUGUSTIN et les cafés, en bénéficient-ils largement. Quant aux expéditeurs, ils viennent de Tulle, Brive, Limoges, et du Lot pour les agneaux. Avant, en hiver, avaient lieu les foires dites "grasses", c'est-à-dire, où les porcs abondaient sur le champ de foire.

En plus de la foire mensuelle au rayon très étendu, se tient une foire primée annuelle de veaux de lait, le premier lundi de décembre. Comme toutes les autres foires, les horaires d'ouverture au foirail sont 8h - 12h, mais à 10h1/2 au plus tard, tout est terminé.

Le nombre d'inscrits varie de 80 à 90 selon les années, mais chaque agriculteur peut inscrire plusieurs veaux. En 1975, environ 300 veaux ont été présentés pour 90 inscrites seulement. Les agriculteurs peuvent venir d'assez loin : la foire primée de SAINT-AUGUSTIN en attire des cantons de Corrèze, Egletons, Lapleau, Seilhac, Treignac, Tulle, Bugeat... étendus jusqu'à 40 km à la ronde. En 1973, s'est inscrit un éleveur de la Haute-Vienne... C'est dire l'importance de notre commune pour sa foire.

Déroulement du concours.

On place autour du cou du veau un numéro caché. Le propriétaire de l'animal garde le même numéro qui est distribué au moment de l'inscription, au bureau du Crédit Agricole, situé sur le foirail. Le jury, qui se compose de quatre éleveurs, de quatre expéditeurs, de six commissaires de foire, et des invités (maire, conseiller général, représentants de la Chambre d'Agriculture...), ce jury donc passe plusieurs fois autour

des veaux, les tâte pour les choisir et les sélectionner. Dans un second temps, les veaux choisis, au nombre de 15, sont mis à part. Puis sélectionnés à nouveau, il sont définitivement classés. Les 15 veaux primés sont obligatoirement vendus aux bouchers, aux enchères. Les cours sont alors supérieurs à ceux des foires normales : les animaux atteignent de 15F à 25,50 F le Kg (au lieu de 9F à 12 F ou 13F selon la catégorie). Bien entendu, ce genre de foire est une incitation à une production de meilleure qualité. Les veaux qui n'ont pas été primés sont vendus selon le processus habituel.

La foire primée des veaux de lait est accompagnée de la remise de prix et de primes données par la commune, et de dons personnels faits par des particuliers. 15 primes en argent d'un montant total de 1 100F sont distribuées aux vainqueurs selon le classement suivant : Grand Prix D'Excellence, Prix D'Excellence (2) , Grands Prix D'Honneur (3), Prix D'Honneur (3), Grands Prix (3), Premiers Prix (3). Les prix s'échelonnent de 30F à 100F.

Des dons en nature reviennent aussi aux agriculteurs (chaudrons, sacs, triangles de signalisation, drapeaux pour signaler le bétail, sous-main...). Ils sont faits par des commerçants de SAINT-AUGUSTIN, par le Conseiller Général, par la Mutuelle Sociale Agricole, par la Coopérative Agricole de la Corrèze, Le Crédit Agricole...

En 1973 et 1975, le Ministre de l'Agriculture puis Premier Ministre, Jacques CHIRAC, Corrésien originaire d'une commune très proche de SAINT-AUGUSTIN, a fait envoyer au vainqueur une médaille en bronze représentant au recto une vache, symbole de l'élevage corrézien.

Ainsi, la foire primée à SAINT-AUGUSTIN revêt une importance économique capitale pour toute la région, et fait bénéficier tous les commerces du bourg. Elle représente cependant des frais pour les organisateurs qui ont à payer

pris et plaques des concours, repas offerts aux personnalités, affiches, correspondances... Chaque foire mensuelle demeure un jour de grande animation dans le bourg, le reste du temps si calme...

R. LES ENCOURAGEMENTS AU MAINTIEN DE L'AGRICULTURE.

Les éleveurs des plateaux corréziens du Nord-Est de Tulle bénéficient chaque année de primes et d'indemnités pour les aider à rentabiliser leur exploitation. Ils ont profité aussi ces dernières années, des nombreux avantages liés à la présence de Jacques CHIRAC, Premier Ministre, dont la résidence corrézienne se trouve à 10 Km de SAINT-AUGUSTIN. Celui-ci a fait classer la commune de SAINT-AUGUSTIN en "zone de montagne" en 1974 alors qu'il était Ministre de l'Agriculture. SAINT-AUGUSTIN avait tous les critères retenus pour appartenir à la zone de montagne : une altitude supérieure à 400 mètres, et une forte dénivellation (544 mètres entre le point le plus haut et le point le plus bas de la commune).

Voici quelques exemples d'aides auxquelles ont eu droit les agriculteurs de SAINT-AUGUSTIN :

- L'aide exceptionnelle à certains éleveurs en 1968, disposant de revenus modestes. Il faut posséder, pour pouvoir la toucher, un troupeau de dimensions suffisamment réduites, et au plus égal à 25 vaches, et disposer d'un revenu cadastral inférieur à 1 280F. En ce qui concerne les vaches, seuls peuvent être pris en compte les animaux ayant vêlé au moins une fois. Enfin, le revenu cadastral considéré est celui de l'exploitation à l'exclusion des bois, étangs, bâtiments et terres incultes.

- L'indemnité spéciale de montagne : Le décret date du 20 février 1974. L'ISM est accordée aux agriculteurs "purs", c'est-à-dire n'ayant aucune autre activité et n'étant pas à la retraite. Le cheptel déclaré sur l'exploitation ne

doit pas être supérieur à 30 vaches ; la somme accordée est de 150F par UGB (Unité de Gros Bétail). 45 exploitants agricoles sont eu droit en 1974 à L'ISM.

- La prime au maintien de la vache dans l'exploitation : C'est une aide exceptionnelle concédée aux éleveurs en mai 1975. Tous les chefs d'exploitation ont pu en bénéficier, même s'ils exerçaient une autre activité, à condition que leur revenu extérieur ne fût pas supérieur à leur revenu agricole. La prime s'élevait à 150F par UGB, pour un maximum de 15 vaches.

- En raison de la sécheresse catastrophique de l'été 76, les agriculteurs vont se voir attribuer une aide exceptionnelle de 150F par vache. La référence de base de l'attribution de l'aide est toujours l'UGB, plafonnée cependant à 30 unités.

En dehors de ces aides exceptionnelles à l'élevage, les agriculteurs bénéficient également, par exemple, de carburants détaxés pour leurs travaux agricoles, de prêts pour l'installation des "jeunes agriculteurs"...

L'agriculture, malgré toutes les aides qu'elle peut obtenir, accuse, comme les autres secteurs économiques de SAINT-AUGUSTIN, un déclin incontestable. La raison majeure en est le vieillissement démographique et l'absence de jeunes prêts à s'installer sur la propriété. C'est une réalité très grave, car le déclin de l'agriculture risque de signifier à plus ou moins longue échéance, dévitalisation totale des petites communes rurales comme SAINT-AUGUSTIN. Que resterait-il de notre localité sans activité agricole ?

- CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE -

DEUXIEME PARTIE

Nous venons de consacrer une longue première partie à l'étude des différents domaines socio-économiques à SAINT-AUGUSTIN, d'après les nombreuses statistiques recueillies. Saint-AUGUSTIN apparaît donc comme une petite commune rurale typique des Hauts-Plateaux Corrèziens, avec ses problèmes démographiques et agricoles caractéristiques de ces milieux en voie de dévitalisation. Cependant, deux raisons principales expliquent son dynamisme vis-à-vis de localités limitrophes : l'implantation au bourg des commerces et services principaux et l'élevage bovin important destiné à la production des veaux de lait, et dont les foires mensuelles sont une conséquence très bénéfique pour la vitalité de la commune.

La seconde partie du mémoire portera sur le manque de solidité de SAINT-AUGUSTIN, représenté par l'effectif très âgé de la population, l'absence d'industrialisation de la commune et de la région, le budget déficitaire ; autant de raisons qui poussent chaque jour SAINT-AUGUSTIN vers son déclin.

DEUXIEME PARTIE

UN EFFETIF DE POPULATION VIEUX AGE

Les faiblesses de notre petite commune rurale et les entraves à son développement.

Sans doute, les principales villes et agglomérations voient leurs effectifs augmenter sensiblement, mais cette croissance des effectifs urbains compense parfaitement la dépopulation du milieu rural. En plus d'une population déjà âgée habitant nos communes, il faut tenir compte de retours des retraités, qui, ayant été actifs ailleurs, retrouvent le "pays" d'où ils sont originaires, et viennent donc grossir le nombre déjà important des personnes du troisième âge.

A. ETUDE DE LA STRUCTURE PAR AGE A SAINT-AUGUSTIN D'APRES LA PYRAMIDE DES AGES.

Voici la pyramide des âges en verso de la page 243.

La pyramide des âges de SAINT-AUGUSTIN, avec son sommet très large, évoque le type même d'une commune à la population très âgée. En effet, nous remarquons que plus on descend de 15 ans que les tranches d'âge regroupent le plus de personnes, notamment du côté de nos féminins. Les quelques différences observées résultent bien de l'importance de phénomènes :

- 22,05% de la population ont plus de 50 ans ;
- 11,40% de la population sont âgés de plus de 60 ans ;
- 6% ont plus de 70 ans et plus !

Le vieillissement de la population est donc considérable et il s'amplifie au fur et à mesure que nous avançons dans le temps.